



Communiqué de presse

le 11 novembre 2020

Conférence européenne contre le trafic de biens culturels Mme Grütters : « Soutenons fermement les institutions culturelles et les services enquêteurs »

presse@bkm-info.bund.de
www.kulturstaatsministerin.de
www.bundesregierung.de

— De nombreux acteurs allemands et européens reconnus dans le domaine de la protection du patrimoine culturel se sont réunis aujourd'hui, sur invitation de la ministre adjointe chargée de la Culture et des Médias, Mme Monika Grütters, en ouverture de la 7^e rencontre du réseau EU CULTNET, organisée dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne. Ils participent à un atelier en format virtuel pendant lequel sont présentés, entre autres, des instruments éprouvés ainsi que de nouveaux projets facilitant aux institutions culturelles et services enquêteurs la lutte contre le trafic de biens culturels.

— À ce sujet, la ministre adjointe chargée de la Culture et des Médias, Mme Monika Grütters, constate : « Grâce à la loi fédérale relative à la protection des biens culturels et à d'autres dispositions au niveau de l'Union européenne, nous avons jeté les bases réglementaires pour lutter contre le trafic illégal de biens culturels. Toutefois, ces efforts ne porteront des fruits que si les agents des institutions culturelles et des services enquêteurs, dans leurs pratiques professionnelles, peuvent distinguer rapidement, de façon fiable et sans problèmes les biens culturels vendus et achetés légalement de ceux qui font l'objet de trafic illicite. Afin de combattre vigoureusement le trafic illégal de biens culturels volés, nous soutenons le travail d'enquête sur place. Un premier travail de pionnier en la matière a déjà été effectué : les projets réalisés avec le soutien financier du Gouvernement fédéral présentés aujourd'hui, à l'occasion de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, en sont la preuve. Il s'agit maintenant de renforcer, à échelle européenne, les échanges sur les techniques éprouvées et les méthodes testées et de les mettre en œuvre sur le terrain. »

L'un des projets allemands présentés aujourd'hui est le réseau de compétence de protection des biens culturels NEXUD (*Kompetenznetzwerk Kulturgutschutz in Deutschland*). NEXUD est destiné à permettre aux autorités administratives d'accéder à l'expertise scientifique afin de pouvoir identifier rapidement les biens culturels antiques et archéologiques en tant que tels. Grâce à cette connaissance, il sera possible de prendre les décisions nécessaires sur une éventuelle procédure d'enquête ou mise sous scellés des objets en question. NEXUD sera mis en place conjointement par la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias et la Fondation culturelle des *Länder*. En outre, l'agenda prévoit la présentation de l'application KIKu, basée sur l'intelligence artificielle (IA). Les agents des douanes et de la police pourront photographier des biens culturels archéologiques avec l'application et recevront, au moyen d'un réseau d'apprentissage approfondi basé sur l'IA, des informations automatisées sur le pays d'origine, une importation ou exportation éventuellement illégale ainsi que d'autres informations sur l'objet. L'application a été développée dans le cadre d'une coopération entre l'institut Fraunhofer SIT (Institut pour les technologies de l'information sécurisées) et le développeur de logiciels « cosee GmbH », tous deux situés à Darmstadt. La ministre adjointe chargée de la Culture et des Médias donne un soutien financier à hauteur de 500 000 Euro à ce projet, financement au titre de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle du Gouvernement fédéral.

Le troisième projet présenté porte sur la plateforme www.kulturgutschutz-deutschland.de donnant des informations sur le cadre réglementaire des États. Sur ce site, la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias fournit des informations sur les dispositions légales respectives en matière de protection de biens culturels dans plus de 100 États, notamment pour les pays ayant un patrimoine culturel historique et archéologique riche, tels l'Irak, l'Égypte, le Mexique ainsi qu'un grand nombre de destinations touristiques.

Grâce à ces informations, le commerce de l'art et les touristes pourront mieux se protéger contre d'éventuels achats illégaux de biens culturels à l'étranger et contre leur exportation illégale. En outre, cette plateforme donne accès aux bases de données des lois en langues étrangères de l'UNESCO et de l'ONU DC.

Après l'atelier de présentation de la matinée, les membres du réseau EU CULTNET poursuivent leur réunion en format virtuelle à huit clos jusqu'au 12 novembre inclus.



Die Beauftragte der Bundesregierung
für Kultur und Medien



EU CULTNET est un réseau informel d'autorités chargées de l'application des lois et d'expertises compétentes dans le domaine de la protection des biens culturels. Il a été créé en fonction d'une résolution du Conseil de l'Union européenne prise en octobre 2012.

Pour plus d'informations relatives à l'application KIKu, veuillez consulter le site : www.sit.fraunhofer.de/de/kiku/